



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 mars 2026 – 18h00**  
**- PROCES VERBAL -**

**Date de la convocation : 27 février 2026**

**Séance ouverte à : 18h01**

**Séance levée à : 19h32**

**Président : Monsieur le Maire – Gabriel PERNIN**

**Nombre de conseillers présents :**

PERNIN Gabriel - PICAZO Marie-José - DJERALFIA Samira - PETIT Joane - TASSY René - GONZALEZ Ghislaine - MULLER Bernard - TORRENTE Jeanne - ROMET Jean-Paul - ROSSI Chloé - KAISLING Sylvie - MAZIANI Alain - MAHIEU Jacqueline - ABBA Annonciade - DESCAMPS André- VANNET Hervé - MAURIN Franck – CORMONT Caroline - GOUIRAN Jérôme - MANGIN Isabelle – PROSPERO Jean-Michel- LOPEZ Emmanuelle - CHEVALIER Laure - GRECO Claudio - CORDOLIANI Alain

**Nombre de conseillers absents :** AMIRATY Christian - GIMENES Daniela- LIETO Tatiana - TAMBURRINI Bruno

**Nombre de conseillers représentés :** GIMENES Daniela- TAMBURRINI Bruno -

**Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.**

**Scrutin public.**



**ORDRE DU JOUR**  
**Conseil municipal**  
**Séance du 5 mars 2026 – 18h00**

0.1 Procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025 à 18h00

1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil municipal
2. Débat d'orientations budgétaires – exercice 2026
3. Approbation d'une convention de mécénat financier relative aux travaux de peinture intérieure de l'église communale
4. Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds - vente de parcelles communales aux époux Poissonnet - parcelle cadastrée section AP n°325
5. Création d'emplois permanents titulaires
6. Mandat pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire
7. Création du Relais Petite Enfance (RPE) – Approbation du projet de fonctionnement 2026-2028 et des budgets prévisionnels – modification du budget prévisionnel 2026
8. Réforme de véhicules (sortie de l'ordre du jour)



**LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES**  
**Conseil municipal**  
**Séance du 5 mars 2026 – 18h00**

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur chaque dossier proposé par Monsieur le Maire, a adopté les délibérations suivantes :*

0.1 Procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025 à 18h00

1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil municipal
2. Débat d'orientations budgétaires – exercice 2026
3. Approbation d'une convention de mécénat financier relative aux travaux de peinture intérieure de l'église communale
4. Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds - vente de parcelles communales aux époux Poissonnet - parcelle cadastrée section AP n°325
5. Création d'emplois permanents titulaires
6. Mandat pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire
7. Création du Relais Petite Enfance (RPE) – Approbation du projet de fonctionnement 2026-2028 et des budgets prévisionnels – modification du budget prévisionnel 2026
8. Réforme de véhicules (sortie de l'ordre du jour)

**\*\*\* Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h01\*\*\***

**\*\*\* Madame ROSSI Chloé est désignée secrétaire de séance. \*\*\***

**\*\*\* Madame ROSSI Chloé procède à l'appel nominal. \*\*\***

**0.1 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025 à 18h00**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**EXPOSE**

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil municipal**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**EXPOSE**

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**2. Débat d'orientations budgétaires – exercice 2026**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**EXPOSE**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que « *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. ».*

La tenue de ce débat, qui revêt un caractère obligatoire, doit surtout constituer un moment privilégié de présentation des grandes orientations budgétaires et d'échanges, et doit offrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Ce débat porte sur le Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

**\*\*\*\* *La séance est suspendue, la parole est donnée à Monsieur le Directeur Général des Services aux fins de présentation d'un PowerPoint expliquant le rapport sur les orientations budgétaires* \*\*\*\***

**M. MAURIN** : Messieurs, Monsieur le Maire, merci. Je dis 2, 3 mots et je prends qu'une fois la parole. Au moins, vous l'entendrez qu'une fois. L'orientation budgétaire est toujours importante dans la vie municipale, il nous permet de fixer un cap clair, responsable et ambitieux pour notre commune au service de l'intérêt général et de l'avenir de tous. En 2025, c'est 5,7 M d'Euros d'investissement plus restes à réaliser. Au fil des mandats, notre municipalité a fait le choix d'investissements massifs et structurants. Ces projets, portés

avec détermination, ont permis de moderniser nos équipements, d'améliorer le cadre de vie, de renforcer le service public et préparer l'avenir avec sérieux et ambition. C'est une vraie fierté. Les réalisations sont le fruit d'un travail intense, d'une vision et d'un engagement constant au service de notre commune et de nos administrés. En ce moment de bilan et de projection vers l'avenir, je veux avoir également une pensée très émue pour nos collègues élus disparus lors de mes mandats. Je veux parler de Madame Josette Achab, Monsieur Aurélien Garcia, Monsieur Gilbert Guichard, Monsieur Lucien Thur, Monsieur Alain Croce qui ont, par leur engagement, leur dévouement, attachement, marqués profondément notre commune. Leur héritage a contribué à nous inspirer tout le long de nos actions. Je souhaitais également revenir sur notre soirée animée avec mon collègue et ami Jean-Paul Romet, premier adjoint, la soirée de remerciements aux trophées sportifs associations. Nous avons eu le plaisir de récompenser et de mettre en lumière nos 80 associations actives et particulièrement très impliquées dans la vie de la commune. Ce moment me tenait particulièrement à cœur. Nos associations sont le poumon de notre ville. Elles créent du lien pour tous, des projets et elles transmettent des valeurs. Elles animent notre quotidien dans le domaine sportif, culturel, solidaire et citoyen. Leur engagement est une richesse inestimable pour notre commune et je dirais même pour notre territoire. Je suis extrêmement fier du tissu associatif aussi dynamique, généreux et engagé. Cette soirée était une façon de leur rendre et de leur dire un grand merci, de saluer le travail des bénévoles, des dirigeants et de tous ceux qui donnent de leur temps avec plaisir, sans compter. Encore bravo à toutes et tous pour votre investissement exemplaire au service de notre commune et j'en termine rapidement.

Monsieur le Directeur des Services, cher Vincent, je vous prie de bien vouloir transmettre mes profonds remerciements à l'ensemble des responsables, des agents de chaque service de la commune. Je tiens à exprimer toute ma profonde gratitude pour leur professionnalisme, leur disponibilité et la qualité du travail accompli, leur engagement et leur dévouement méritent d'être salués ce soir. C'est grâce à l'implication de chacune et chacun que la commune fonctionne avec efficacité. Petit message aux candidats déclarés, futurs premiers magistrats de la commune et futurs élus, je serai toujours vigilant à ce que vous preniez soin de notre milieu associatif, mais également de nos agents. Je vous remercie. Franck Maurin, profondément attaché à la belle commune de Gignac la Nerthe.

**M. Le MAIRE** : Merci Monsieur Maurin de votre prise de parole. Oui, Monsieur Guiran

**M. GOUIRAN** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs élus de l'opposition au sein du groupe Ensemble, cultivons l'avenir, nous avons, nous souhaitons, à l'approche de l'échéance électorale, prendre la parole avec sérénité. Dans quelques jours, les Gignacaises et les Gignacais auront le choix entre 3 listes candidates. Nous formulons le vœu sincère que cette élection se déroule dans le respect des règles républicaines, dans la dignité et dans l'apaisement. Ce soir, nous ne souhaitons pas ouvrir le débat sur le débat d'orientation budgétaire. À quelques jours du scrutin, il nous semble plus responsable de conclure ce mandat sur une note constructive et respectueuse et de dire quelques mots sur ces 6 années passées ensemble au sein de ce Conseil

municipal. Chacun d'entre nous est désormais en campagne. La parole appartient aux citoyens. Nous remercions l'ensemble des agents municipaux pour leur travail, leur engagement et leur disponibilité. Ils font vivre notre commune avec professionnalisme et dévouement. Permettez-moi aussi. Nous avons une pensée pour 2 élus qui nous ont quitté durant ce mandat, Aurélien Garcia et Josette Achhab. Nous saluons leur travail au service de la population et de l'éducation. Leur engagement mérite d'être rappelé et respecté. Nous remercions également tous les membres du Conseil municipal, majorité comme opposition, avec lesquels nous avons partagé ces 6 années. Concernant nos votes, ils reflètent toujours notre travail, nos convictions et le bon sens. L'intérêt général prime sur toute considération partisane. Nous avons voté favorablement lorsque les délibérations répondaient à l'intérêt général. Nous avons voté contre ou nous sommes abstenus lorsque notre analyse ne nous permettait pas de les soutenir selon nous, la définition d'une opposition responsable. Avant de conclure ce dernier conseil municipal.

Je souhaite revenir brièvement sur une phrase figurant dans un de nos tracts de campagne qui semble avoir suscité des réactions. Elle traduit avant tout une exigence que nous appliquons à nous-mêmes. Je crois profondément qu'en politique comme en démocratie, les mots peuvent avoir plusieurs lectures. Il y a celle que l'on choisit d'y voir et celle qu'ils portent réellement. Cette phrase n'avait pas vocation à viser l'ensemble de ce Conseil municipal, encore moins celles et ceux qui ont travaillé avec sérieux durant ces 6 années et qui, pour certains, ne sont engagés dans aucune liste pour les prochaines élections. Il ne s'agit nullement d'une mise en cause personnelle, mais de l'expression d'un positionnement politique assumé destiné à nos opposants dans le cadre d'un débat démocratique. Je crois que dans cette enceinte, chacun sait faire la part des choses entre le respect institutionnel que nous devons au Conseil municipal et la confrontation d'idées qui appartient elle, à la campagne électorale. Pour notre part, nous continuerons à défendre nos convictions avec clarté mais avec toujours le respect dû à cette Assemblée. La démocratie locale exige hauteur de vue, sens de responsabilité et respect mutuel. À l'occasion de ce dernier Conseil municipal, nous souhaitons que ces principes continuent de guider nos échanges et nos discussions, toujours dans l'intérêt exclusif de notre commune et de ses habitants. Je vous remercie.

**Mme ROSSI** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce Conseil municipal marque un moment particulier. Il marque la fin d'un cycle, la fin d'un engagement collectif de plusieurs années au service de notre commune. Je ne prendrai pas la parole pour polémiquer. Je souhaite simplement rappeler quelques évidences. Nous n'avons jamais prétendu avoir tout parfaitement réussi, mais tout ce que nous avons entrepris, nous l'avons fait avec conviction, avec responsabilité, avec les moyens que nous disposions. Nous avons exercé nos responsabilités dans un contexte particulièrement exigeant, une crise sanitaire sans précédent, un environnement économique tendu, des pertes de dotations et des marges de manœuvre financières de plus en plus contraintes. Malgré cela, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux. Ce choix n'était pas forcément le plus simple, mais il traduisait notre volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en maintenant la continuité du service public. Je voudrais rappeler une chose simple mais essentielle derrière

la politique, derrière les fonctions, derrière les débats parfois vifs, il y a avant tout des femmes et des hommes, des femmes et des hommes qui ont fait le choix de s'engager souvent au détriment de leur temps personnel, parfois même au prix de sacrifices importants pour leur vie familiale et professionnelle.

Des personnes qui ont consacré une partie de leur temps et parfois une grande partie de leur vie au service de l'intérêt général. Certains sont encore parmi nous aujourd'hui, continuant à porter leurs convictions et à défendre ce en quoi ils croient. D'autres ne sont malheureusement plus là pour faire tout ce qu'ils avaient envie. Je pense notamment à Aurélien et notre Josette pour ce mandat. Mais tous méritent le respect dû à leurs engagements. Les mots que nous employons ont un poids, ils peuvent blesser, marquer durablement et parfois dépasser ce que nous imaginons. Il est important de jamais oublier que derrière une fonction, un mandat ou une opinion, il y a toujours une personne et que certaines paroles, lorsqu'elles deviennent répétées, excessives, personnelles, peuvent révéler une forme de harcèlement. À ceux qui prendront la suite, je souhaite sincèrement la réussite et j'espère qu'après 6 ans de mandat, ils pourront dire qu'ils auront fait au mieux pour la commune. Pour ma part, je garderai la fierté d'avoir appartenu à cette équipe. Fière de la confiance qu'on m'a accordée, fière du travail accompli, fière d'avoir servi notre collectivité avec engagement et droiture. Je ne remercierai jamais également Christian pour tout ce qu'il a fait. Merci de m'avoir fait vivre cette expérience, merci d'avoir rendu Gignac meilleur et je souhaite à Marignane d'avoir quelqu'un comme lui à la tête de la commune. Merci.

**M.MULLER** : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Aujourd'hui, il s'agissait du rapport d'orientation budgétaire. Moi, je vais vous parler donc du rapport d'orientation budgétaire qui se déroule dans un contexte très particulier, dans une période très perturbée au niveau international. C'est le moins qu'on puisse dire, avec au niveau national notre pays qui est toujours en crise, que ça soit au niveau politique ou économique, et une loi de finances qui va à nouveau peser sur les collectivités et il ne faut évidemment pas oublier, au niveau local, l'échéance des très prochaines élections municipales. Au niveau national, les collectivités territoriales sont appelées à continuer au redressement des comptes publics, ce que le font depuis plus de 15 ans, via des prélèvements pardon forcés, des diminutions et des privations de recettes, sans que pour autant aucun redressement des comptes publics ne soit constaté. La loi de finances 2026 prévoit 35 milliards d'euros de coupes au niveau des collectivités locales. Ce seront en fait au-delà des 2 milliards d'euros de prélèvements que l'exécutif reconnaît, près de 5 milliards d'euros de coupes budgétaires. C'est ce qu'indique André Laignel, président du Comité des finances locales. Et s'y ajoute une augmentation de la masse salariale avec, entre autres, la poursuite de l'augmentation des cotisations employeur à la CNRACL qui couvre au niveau des retraites, les salariés des fonctions publiques territoriales et hospitalières, soit 1,2 milliards d'euros cette année. Contrairement à une idée reçue, l'aggravation du déficit structurel ne résulte pas d'une dérive des dépenses, mais d'une baisse des recettes fiscales induite par les baisses d'impôts octroyées depuis 2017. Leur coût représente, selon la Cour des comptes, un manque à gagner de 60 milliards d'euros par an pour les finances publiques. Ce sont des décennies de choix

économiques faits par nos dirigeants et les grandes entreprises qui nous ont conduits à la situation actuelle. Malgré une surtaxe sur les hauts revenus et la contribution exceptionnelle des grandes entreprises, le compte n'y est pas. On peut regretter la logique qui a prévalu, privilégiant largement les coupes dans les dépenses publiques par rapport à l'augmentation des recettes, ceci au détriment de la justice fiscale. Tout cela a un impact évidemment sur les collectivités et donc sur les finances de notre ville. Au niveau local, nous sommes à 10 jours du premier tour des élections municipales. D'ici peu, une nouvelle équipe gèrera la commune. Il faudra que les promesses de campagne ainsi que les programmes soient mises en œuvre, car il est facile de promettre, mais il faudra tenir ses promesses. Comme chacun le sait, notre groupe, le groupe Gignac J'y Vis a intégré la liste Gignac, notre ville, candidate aux prochaines élections. Notre groupe a participé à l'élaboration du programme de Gignac, notre ville. Liste constituée de personnes ayant jusqu'à 18 années d'expérience au sein de la majorité municipale, ayant une parfaite expérience de la gestion d'une ville. La liste Gignac, notre ville est complétée par des Gignacais voulant s'impliquer dans la politique municipale, nous faisant bénéficier de leur expérience en tant que citoyens et en apportant des idées nouvelles. Le programme que nous avons construit a tenu compte de tous les impératifs de la gestion d'une ville sans faire de promesses en ce qui nous concerne, que nous ne pourrions pas tenir. Le rapport d'orientation budgétaire qui a été présenté revient sur 18 années de gestion de Gignac, 18 années durant lesquelles notre groupe a été présent. Et je peux vous dire, au nom de mon groupe, que nous sommes fiers du travail accompli. Certes, tout n'est jamais complètement parfait, il y a des choses à améliorer. Pour cela, je vous conseille d'ailleurs de lire le programme de Gignac, notre ville. Je ne vais pas revenir sur ce que Vincent Royère a présenté en termes de chiffres, mais ce que on peut retenir, c'est que la santé financière de notre ville est bonne et tout cela a été fait sans augmentation d'impôts. Est Ce que les Gignacais sont mécontents de ces 18 années de gestion de la ville ? Je ne le pense pas. Il m'est arrivé quelquefois de poser la question suivante à certains d'entre eux est ce qu'on est bien à Gignac ? la réponse a été invariablement oui, on vit bien à Gignac. Ces mots traduisent une reconnaissance et en font une belle récompense.

Notre majorité a poursuivi, et ceci depuis 2008, la maîtrise des dépenses en préservant au mieux notre capacité d'autofinancement tout en préservant nos capacités d'emprunt nécessaires pour réaliser nos investissements, et tout ceci toujours sans augmentation des taux d'imposition. Notre groupe Gignac J'y vis tient à remercier notre administration avec qui nous avons travaillé durant 18 années. Et dont l'implication et le professionnalisme n'ont jamais été à être démontrés. Je vous remercie.

**M. Le MAIRE** : Merci, Monsieur Muller. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Oui, Madame Chevalier.

**Mme CHEVALIER** : Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Alors, moi aussi je vais partir sur un petit bilan personnel de notre groupe et pas une tribune politique puisque vous le savez, nous aussi nous sommes en campagne pour prendre votre place d'ici quelques jours, ça ne saurait tarder. Et on sent ce soir dans le Conseil municipal une ambiance de page qui se

tourne un peu avec nostalgie et aussi en se disant, je pense tous qu'on est fiers du travail accompli parce qu'on l'a tous fait avec cœur, qu'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, on l'a tous fait avec cœur, avec passion. Avec nos tripes et toujours dans la vision du meilleur pour Gignac et de donner le meilleur aux Gignacais qui, j'espère, nous le rendrons bien d'ici quelques jours. Je vous souhaite à tous cette nouvelle page à venir comme la plus belle, comme une très belle nouvelle étape de notre vie à tous. Et évidemment, de toute façon, on sera amené à se revoir puisque Gignac n'est pas si grand. Comme bilan, Claudio et moi, et puis Alain qui nous a rejoint, avons toujours eu à cœur d'être des opposants politiques, mais pas une opposition idiote bornée. On a toujours voulu être une opposition de bon sens, de propositions, même si elles n'ont pas toujours été suivies. Mais on a très souvent voté pour lorsque nous jugions que vous aviez des bonnes propositions, et lorsque nous abstenions ou lorsque nous votions contre, c'était toujours motivé et expliqué. Des fois, vous nous avez quand même repris nos idées sans le dire, et c'est très bien, non ? Pas de ne pas le dire, mais de les avoir reprises bien sûr. Concernant la présentation de Monsieur Royère, je vous remercie. C'était très clair. Je n'aurais pas la prétention de dire que nous aurions pu faire mieux. Pas du tout, puisque c'est quand on est aux manettes et c'est quand on bosse et quand on est dedans qu'on voit toute l'ampleur des difficultés. Et clairement, vous avez redressé la santé financière de Gignac. Évidemment, nous aurions fait des choix politiques différents et nous l'avons exprimé à plusieurs reprises, notamment concernant les dépenses liées à l'achat de terres agricoles. Il est vrai que nous aurions sûrement alloué ce budget à autre chose.

Il est vrai que nous avons envie de voir plus de sécurité à Gignac, plus de policiers, plus de mise en valeur de notre patrimoine et en vrai plus de vie à Gignac. Mais tout ça, comme le dirait si bien Monsieur Muller, c'est dans notre programme. Lisez-le. Et pour conclure, moi aussi je tiens à remercier des personnes, beaucoup de personnes, mais en tout premier Claudio d'avoir été un super colistier, un super collègue, un super ami et d'avoir toujours été à mes côtés et d'avoir toujours assuré. Merci Claudio. Je tiens aussi à remercier l'ensemble du Conseil municipal, ceux qui sont là ce soir, ceux qui ne sont pas là ce soir parce qu'ils n'ont pas participé au 2nd mandat, ceux qui ne sont pas là ce soir parce qu'ils ont déménagé, ceux qui ne sont pas là ce soir parce qu'ils sont partis là-haut. J'ai toujours été accueillie dans ce Conseil municipal avec beaucoup de respect. Il y a toujours une très belle qualité des débats et je vous en remercie pour ça. Parce que pour débattre aussi dans d'autres assemblées, je sais très bien que ça n'est pas le cas partout et je tiens à exprimer ici ma grande reconnaissance pour ça. Et enfin, moi aussi, je tiens à remercier le personnel municipal de Gignac, l'administration, mais tous les services techniques, le personnel des écoles. Tout le monde pour l'intégrité dont ils ont toujours fait part, leur gentillesse. Et puis un travail de qualité sur lequel on va devoir et il va falloir s'appuyer pour les années à venir. L'équipe municipale qui viendra, que ce soit nous ou quelqu'un d'autre, aura grandement besoin de votre savoir-faire et de vos compétences pour s'appuyer au moins sur les disons 100 premiers jours, 365 premiers jours du mandat, on aura beaucoup besoin de vous et donc merci d'avance pour ça.

**M. Le MAIRE** : Merci Madame Chevalier. Donc oui, Monsieur Tassy, vous avez la parole.

**M. TASSY** : Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers élus, et puis le public et le personnel. Ce rapport d'orientation budgétaire 2026 montre 2 choses la commune est solide et 2026 sera une année de choix. Je vais d'abord rappeler clairement ce que nous avons fait dans la majorité sortante, parce qu'il faut parler vrai. Nous avons tenu une trajectoire d'investissement très supérieure à la moyenne et nous l'avons fait avec une gestion qui protège l'avenir. En 2025, Gignac la Nerthe a réalisé 5,7 M d'euros d'investissement et si l'on ajoute les restes à réaliser, on est au-delà de 6 M. Le ROB rappelle que c'est nettement au-dessus de la moyenne de la strate. Situé entre 3,5 et 4 M d'euros. Et ce ne sont pas des chiffres abstraits, ce sont des chantiers visibles. Je pense à l'école maternelle de Laure Marie Mauron pour 2,7 M, au parking végétalisé du pôle Santé, 500 000€ aux travaux de l'église, 300 000 € pour ce qui est de la part de la commune. Et tout ceci touche à la sécurité, aux équipements et au quotidien. Sur le financement, l'Europe met en évidence un levier majeur.

Les subventions, le reste à réaliser en recettes s'élève à 335 000€. Ce sont des subventions attendues et le solde des restes à réaliser est présenté comme largement positif pour aider à financer 2026. Et le rapport rappelle aussi un marqueur politique fort, ces résultats sont obtenus sans augmentation d'impôts sur la période mise en avant. Enfin, je vais insister sur la question de la dette parce que c'est là que se juge la responsabilité. Le ROB indique une dette long terme de 12000600€ au 1 janvier 2026 et rappelle qu'elle était de 12000500€ en 2007. Autrement dit, une dette quasi constante alors que l'on parle de plus de 90000000 d'investissements sur 18 ans et l'annuité diminue. Côté capacité d'action, l'indicateur clé, c'est l'épargne nette 2025, c'est 1000003 en progression par rapport à 2024. Donc oui il y a un bilan, il est chiffré, il est solide. Mais je ne vais pas m'arrêter au constat parce que 2026 arrive avec des contraintes, il faut les regarder en face. L'Europe annonce une pénalité SRU dont le niveau pourrait être au moins équivalent, voire supérieur à 2025, des incertitudes sur la DGF et les droits de mutation, et surtout une charge nouvelle certaine, la hausse des cotisations, comme l'a dit Monsieur Bernard Muller. C'est précisément pour ça que je veux être clair ce soir devant le Conseil municipal et devant les Gignacaises et Gignacais. Oui, je suis élu de la majorité sortante, j'assume le travail réalisé et je le défends quand il est bon et je l'assume même quand il est moins bon. Mais je suis aussi candidat et je veux proposer un cap. Si les habitants me font confiance en mars 2026, donc dans quelques jours, et m'élisent Maire avec la ma liste Gignac, notre ville, nous mettrons en musique notre propre programme, un programme qui partira de cette base solide, mais qui fixera nos priorités, notre méthode et nos résultats attendus. Et je le dis sans ambiguïté, notre ligne sera d'investir utilement, préserver l'épargne, aller chercher au maximum les subventions et refuser les dépenses subies en bâtissant des solutions, notamment sur le logement et la SRU, plutôt que de se contenter de payer des pénalités d'ailleurs le ROB le dit lui-même, compte tenu des hypothèses posées, la ville peut envisager 3 000 000€ d'investissements avec seulement 300000€ d'emprunt. C'est une base. Notre responsabilité demain sera de transformer cette base dans un projet cohérent, lisible et utile pour toutes et tous. Maintenant, Monsieur Gouiran, je souhaite réagir à une phrase qui circule dans la campagne et qui, à mon sens, dépasse la polémique pour toucher. À quelque chose de plus grave, la confiance dans l'institution communale. Vous l'avez dit à l'instant, donc je vais

relire votre phrase « faites-nous confiance. Optimiser la gestion de la dette, lutter contre le gaspillage, réduire le bon fonctionnement, maintenir la taxe foncière. Une commune est gérée par ses habitants, non pas pour les seuls intérêts de l'équipe en place. Nous assainirons les finances et redonnerons l'oxygène à Gignac la Nerthe »

Je vais le dire autrement et clairement, je suis outré par cette formulation, non pas pour les seuls intérêts de l'équipe en place, parce que ce n'est pas une proposition, ce n'est pas un chiffrage, ce n'est pas un débat, c'est une insinuation. Et cette insinuation n'est pas neutre. D'abord, cela met en cause les élus et par ricochet, cela met aussi en cause tous les services municipaux quand on laisse entendre qu'il y aurait des intérêts ou une gestion détournée. On jette la suspicion sur le travail quotidien des agents, la comptabilité, les marchés publics, les services techniques, l'administratif et tout ce qui fait tourner la commune. Je veux le dire ici, nos agents ne méritent pas d'être entraînés dans ce type de procès d'intention. Enfin, je rappelle le principe simple, si quelqu'un a des faits précis, des documents, des éléments caractérisés, il y a des voies pour cela. On le dit clairement et on saisit les autorités compétentes. Mais si on n'a rien, on ne fait pas de campagne en abîmant la confiance des habitants dans leur mairie et dans ceux qui y travaillent. Par ailleurs, puisqu'il est question d'optimiser la dette et d'assainir les finances, parlons sérieux, parlons historique, parlons chiffres. Il existe des documents publics qui rappellent que la commune portait déjà un niveau d'endettement important à 12 500 000€ en 2007. Donc l'endettement, ce n'est pas une découverte de fin de mandat, c'est juste un sujet ancien, un héritage de long terme. Et la question est de savoir comment on le gère de façon responsable. Notre ROB 2026 rappelle d'ailleurs une dette autour de 12,5 M au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce qui montre bien que le sujet est structurel et doit être traité avec méthode et non pas que par des slogans. Enfin, je m'étonne aussi du calendrier du temps, parce que la transparence, la rigueur, la lutte contre le gaspillage, ce sont des sujets qui se travaillent tout au long d'un mandat, pas uniquement au moment où l'on demande des voix. Alors, je pose une question simple pourquoi c'est sous-entendu maintenant ? Qu'est ce qui a changé pour que ce discours apparaisse aujourd'hui et pas avant ? Pour ma part, je le redis, je suis un élu de la majorité sortante, j'assume le bilan, je défends ce qui a été fait. Je suis prêt à débattre de priorité, d'organisation, d'efficacité, de gestion de la dette, de fiscalité, de tout. Mais je refuse catégoriquement qu'on transforme un débat municipal en procès d'intention. Je vous remercie.

**M. Le MAIRE** : Merci, Monsieur Tassy.

**M. GOUIRAN** : Vous me permettez, Monsieur le Maire, juste de répondre à sa question.

**M. Le MAIRE** : Mais il ne faut pas que ça continue

**M. GOUIRAN** : Non, non, non, je vous assure, je suis calme et je vais me permettre de répondre à Monsieur Tassy, tout simplement. Parce qu'il parle de faits. Je vais prendre juste un exemple, Monsieur Tassy, il est très simple. Vous savez, sur les réseaux sociaux, malheureusement, des fois on dit des choses, peut-être que l'on ne fait pas attention. Et quand vous avez quelqu'un sur votre liste qui s'appelle Monsieur Richard Ballester, qui se

permet aujourd'hui, je l'ai là. J'ai screené bien entendu sur la page Facebook, comme quoi en fait que si, et bien entendu, on parlait des intérêts de l'équipe en place. Donc je parle de vous, Monsieur Tassy, je cite Monsieur Richard Ballester. Pourquoi ? Parce qu'on parle de favoritisme, pourquoi, pourquoi pas, si on gagne, sois rassuré, Moi, je n'oublierai pas mes amis, car moi je n'ai qu'une parole, c'est marqué là, Monsieur Tassy. Donc ce monsieur, il est sur votre liste, vous me confirmez bien. Donc ça veut dire que si vous allez gagner, ce monsieur va rendre des services à ces personnes-là. Donc je pense que je vais m'arrêter là ce soir parce que ce n'est pas le débat, on en reparlera peut-être un autre jour. Je vous remercie, Monsieur Tassy.

**M.TASSY** : Donc voilà, vous prenez quelqu'un d'autre, vous sortez d'un contexte par rapport à une réaction. Bon, je ne sais pas s'il parle financier ou autre, et cetera.

**M. GOUIRAN** : Monsieur Tassy, Monsieur Tassy, ce n'est pas une réaction, c'est des faits. Vous me parlez de faits, je vous montre, ça.

**M. Le MAIRE** : Attendez, du calme, qui veut prendre la parole à nouveau ? Monsieur Descamps

**M. DESCAMPS** : Je rappelle que nous sommes ici en Conseil municipal et nous ne sommes pas dans un meeting de campagne électorale. J'ai bien entendu les propos de Monsieur Royère. Il ne s'agit pas, bien sûr, vous l'avez compris d'un débat d'orientation budgétaire, mais plutôt d'un état des lieux et ce qui a été fait depuis le début du mandat de Monsieur Christian Amiraty avec ses équipes depuis 2008 et où on en est arrivé aujourd'hui. Aujourd'hui, je vois que la commune a subi un profond changement, que ce soit structurel ou que ce soit aussi dans les mentalités. Et ça, on le doit aux élus qui, tout au long de ces mandats, ont œuvré pour l'intérêt général. Et je vais simplement demander. Puisque vous avez parlé chaque liste, je vais simplement demander à ce que le futur maire et son équipe gardent bien à l'esprit de servir les habitants et non pas de se servir bien sûr, dans le respect de tous et dans le respect républicain. Il ne faut pas gâcher les efforts qui ont été faits par l'équipe des élus tout au long de ses 18 ans. Je forme le vœu que chacun, avec sa mentalité, sa diversité, les équipes dans leur diversité, n'en garde le cap. Sur la satisfaction de notre population, des Gignacaises et des Gignacais, quelles que soient les opinions politiques qu'ils peuvent définir les uns et les autres, c'est ça l'esprit républicain et ce n'est pas autre chose. Les impôts locaux, il a été dit qu'ils n'étaient pas en augmentation. Je sais que certains, notamment en matière de taxe foncière disent, ça n'est pas vrai, ma taxe foncière augmente chaque année, mais il faut remettre les choses à leur place. Ce n'est pas la commune qui augmente, c'est l'État qui augmente. Donc ne faisons pas de faux procès à la municipalité là-dessus. Et je forme le vœu que ce prochain, le prochain Conseil municipal débattenne dans l'harmonie avec, bien sûr, chacun avec sa ligne de conduite, mais au moins dans le respect de tous, parce que nous sommes des citoyens. Si nous sommes ici en Conseil municipal, et les élus et ceux qui vont briguer la mairie, ça n'est pas pour se servir comme je l'ai entendu, mais surtout pour servir la municipalité et les habitants de cette belle commune. Alors, je souhaite à ceux qui vont prendre les rênes un bon vent et qu'ils fassent

de Gignac une commune encore plus importante pour qu'elle puisse briller et que chacun s'y sente bien. Voilà Monsieur le Maire,

**M. Le MAIRE** : Merci Monsieur Descamps. Je pense que la parole a été donnée à tout le monde, qu'il y a plus de questions. Donc le Conseil municipal délibère, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire. Effectuées sur la base du rapport d'orientation budgétaire ici annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires effectué sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

### **3. Approbation d'une convention de mécénat financier relative aux travaux de peinture intérieure de l'église communale**

**RAPPORTEUR** : MONSIEUR ROMET

#### **EXPOSE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Gignac-la-Nerthe est propriétaire d'une église communale affectée à l'exercice du culte, conformément aux dispositions issues de la loi du 9 décembre 1905 et de la loi du 2 janvier 1907.

En sa qualité de propriétaire, la commune est tenue d'assurer l'entretien, la conservation et la sécurité de cet édifice.

Des désordres affectant l'intérieur du bâtiment ont été constatés, ayant conduit le Maire à prendre un arrêté de sécurité restreignant l'accès à certaines parties de l'église dans l'attente de la réalisation de travaux nécessaires. Dans ce contexte, la commune procédera prochainement à la réalisation de travaux de peinture intérieure de l'église.

L'association « Les Amis de l'Église de Gignac-la-Nerthe », association loi 1901 déclarée, immatriculée sous le numéro SIREN 940 933 708 et inscrite au Répertoire National des Associations sous le numéro W134011534, a manifesté sa volonté d'apporter un concours financier volontaire à cette opération.

Ce concours prend la forme d'un mécénat financier, accordé à titre gratuit, sans contrepartie et sans avantage fiscal, dans une volonté de soutien désintéressé à l'action de la collectivité, et exclusivement destiné à la réalisation des travaux de peinture intérieure de l'église.

Afin d'encadrer juridiquement et financièrement cette participation, il est proposé de conclure une convention de mécénat financier entre la commune et l'association, définissant notamment l'objet du mécénat, les engagements respectifs des parties, les modalités d'affectation des fonds, ainsi que les conditions de suivi de l'opération, dans le respect des

principes de neutralité des personnes publiques, de la loi du 9 décembre 1905 et des règles entourant les relations entre un mécène et une collectivité territoriale.

La convention correspondante est ainsi jointe à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M.ROMET** : Peut être juste pour démarrer, je dirais l'essentiel. Déjà, je pense qu'on peut tous se satisfaire du travail très important qui a été fait par les équipes de la commune et également Christian pour aller chercher des subventions qui étaient loin d'être gagnés, Christian Amiraty, notre ancien maire. Et en fait, comme ça a été dit tout à l'heure, que l'inauguration effectivement de l'Église après de nombreux travaux soit réalisé donc ce samedi, ça, je pense que c'est une fierté. C'est aussi un point très positif du bilan de l'équipe. 2e point, effectivement, parce que là on fait le lien sur cette convention de médecin financier avec la belle association Les Amis de l'Église. Je pense que tout le monde peut constater que cette association a fait un travail remarquable avec des actions quasiment tous les mois. Et grâce à ces actions, en à peine un an, ils ont réussi à récolter un peu près 24000€. Enfin, j'étais à la dernière Assemblée Générale, vraiment, on les a remerciés. Voilà c'est et puis ce n'est pas terminé. Ils ont déjà un programme important pour la prochaine édition. Alors sur ces 24000€, effectivement ils ont prévu pour les travaux de peinture, au-delà des travaux de fond qui ont été faits au niveau de l'Église, de c'est ce qu'après dans le l'annexe de donner effectivement au ministère financier 14669,51€ qui vont permettre effectivement de couvrir une bonne partie des coûts relatifs à la peinture, c'est le choix qu'ils ont fait, donc on peut vraiment les remercier. Et puis je pense qu'il y aura certainement d'autres conventions par la suite pour soutenir d'autres actions, donc ça c'est un point qui est important. Donc là, je ne vais pas vous lire tout ça parce que je pense que j'ai dit l'essentiel. Donc l'idée c'est bien de laisser la possibilité au maire de pouvoir signer cette convention de mécénat avec notre belle association, Les Amis de l'Église. Et sans reprendre effectivement ce que Franck a dit, effectivement, c'est l'occasion de remercier, vraiment toutes nos associations qui ont fait un travail formidable. Je pense que c'est au moins un thème qui, quelles que soient les équipes qui passeront, je pense qu'il n'y aura pas de souci, tout le monde aura intérêt à faire continuer à faire vivre ces belles associations. Donc je ne suis pas inquiet sur ce point-là. D'ailleurs, tu parlais de la cérémonie des trophées, Franck, moi je remercie aussi tous les élus qui ont été là, quelles que soient en fait les équipes, et ça a été apprécié de tous. Et puis c'est vrai qu'on a pu remercier à peu près 150 Gignacais, la salle était pleine. Et puis quelle belle aventure quoi. Les remerciements des bénévoles, des responsables d'associations, des sportifs. Moi, je l'ai fait avec beaucoup d'émotion, y compris l'animation avec Franck, et on est ravi de la suite. Je demanderais juste peut être un point par rapport aux équipes, l'équipe finalement qui prendra la suite. On a passé beaucoup de temps encore cette année à recevoir toutes les associations dans le cadre des subventions. Donc nous avons fait une proposition avec parfois quelques évolutions en tant que telles. Bien sûr, c'est l'équipe future qui votera le budget, qui validera la copie. J'espère que vous suivrez nos propositions, au moins pour cette fois-ci en tant que tel, parce que voilà, ça sera une belle opportunité encore pour nos associations en termes de soutien. Et puis bon, je remercie tous ceux qui ont contribué à ce domaine, y compris Bernard avec qui on a passé quelques années sur ce sujet. Merci à tous.

**M.TASSY** : Oui, donc Ben moi aussi. Donc je remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la remise en état partielle de l'Église, parce que quand on lit les réseaux sociaux, malheureusement, il y a beaucoup de choses qui sont fausses. Il y a qu'une partie qui a été

faite, c'est la mise hors d'eau, rechanger une partie de la toiture. Il restera encore à faire le reste dans le temps, puis ça dépendra des programmes des uns et des autres. Il y a aussi l'escalier pour le clocher et autres. Donc, non les travaux ne sont pas terminés et loin de là, mais dans tous les cas, on pourra rentrer en sécurité. Alors c'est un sujet que je suivais à l'époque, je ne suis plus maintenant. Voilà, c'était pour remettre les choses... Enfin, l'Église au centre du village pour dire que, non les travaux ne sont pas finis.

**Mme CHEVALIER** : Oui, pardon, simplement pour, puisque c'est la soirée, remercier cette association, sa Directrice, sa Présidente, et notamment Éric Marat qui est devenu une figure de notre village grâce à toutes ses actions, son énergie, sa bonne humeur qu'il a insufflée pour récolter énormément de fonds. Et effectivement, vous avez raison, Monsieur Tassy. Évidemment, vous avez raison, mais je me joins à vous pour dire que ça n'est pas fini, l'Église n'est pas sauvée complètement aujourd'hui, il faut continuer à l'entretenir. Il ne faut pas qu'on puisse retomber dans cet état d'urgence. C'est notre patrimoine, c'est notre culture, il faudra en prendre grand soin. Et puis Monsieur Romet, je ne crois pas trahir la tête de liste si je dis qu'évidemment nous suivrons vos consignes pour les subventions avec les associations. J'ai confiance en le travail que vous avez accompli. Pour les satisfaire à ce niveau-là, et donc je ne crois pas m'avancer trop en disant que merci d'avoir avancé le boulot pour nous. Collectif avec plusieurs élus, Franck, les équipes de la commune. Je n'ai pas remercié Pauline qui a repris vraiment parfaitement le travail de Nadia, ce n'était pas gagné, Nathalie bien sûr et puis voilà, et d'autres acteurs comme Marie Caroline qui nous a aidé récemment. Voilà, je m'arrête là, merci.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** les termes de la convention de mécénat financier conclue entre la commune de Gignac-la-Nerthe et l'association « Les Amis de l'Église de Gignac-la-Nerthe », relative au financement des travaux de peinture intérieure de l'église communale.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**DIT** que les sommes versées au titre du mécénat seront exclusivement affectées au financement des travaux de peinture intérieure de l'église communale et des dépenses directement liées à cette opération, conformément aux stipulations de la convention.

**DIT** que la présente délibération et la convention correspondante seront transmises au représentant de l'État dans le cadre du contrôle de légalité.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

#### **4. Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds - vente de parcelles communales aux époux Poissonnet - parcelle cadastrée section AP n°325**

**RAPPORTEUR** : MONSIEUR MAZIANI

#### **EXPOSE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors du conseil municipal qui s'est réuni le 10 juillet 2025, il a été décidé de vendre les parcelles cadastrées section AP n°322, n°323, n°324 et AP n°177 en partie et les parcelles cadastrées section AP n°326 et n°328 sis 38-40 avenue du Jas (plan en annexe).

Cet ensemble immobilier est constitué de bâtiments anciens et dégradés d'une superficie totale de surface plancher de 102 m<sup>2</sup>. L'ensemble est en très mauvais état et nécessite d'importants travaux de réhabilitation.

Les parcelles classées section AP n°322, n°323, n°324 sont classées au Plan Local d'Urbanisme (PLUi), en zone urbaine UB1, correspondant au centre village et hameaux anciens.

Les parcelles cadastrées section AP n°177, n°326 et n°328 sont classées au Plan Local d'Urbanisme (PLUi) en zone Ns, correspondant aux secteurs naturels qui requiert une protection forte.

Cette vente de terrains communaux a été accordée à Monsieur Poissonnet Florent et Madame Poissonnet Malvina pour un moment total de 130 000€. Les acheteurs souhaitent réhabiliter cet ensemble de bâtiments et réaliser une construction supplémentaire.

Il est nécessaire de constituer une servitude de passage et de tréfonds afin de permettre aux acheteurs d'accéder aux terrains et de rendre les terrains bâtis ainsi que la construction en projet, raccordables aux réseaux d'assainissement collectif et au réseau d'eau potable.

La servitude à constituer est décrite comme suit : une servitude de passage et de tréfonds grevant la parcelle cadastrée section AP n°325, fonds servant, au profit du fonds dominant constitué des parcelles cadastrées section AP n°177p, AP n°322, AP n°323, AP n°324, AP n°326 et AP n°328.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** à titre réel et perpétuel la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds grevant la parcelle communale cadastrée section AP n°325 : fonds servant, au profit du fonds dominant constitué des parcelles cadastrées section AP n°177p, AP n°322, AP n°323, AP n°324, AP n°326 et AP n°328, cette servitude sera régularisée par acte authentique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

#### **5. Création d'emplois permanents titulaires**

**RAPPORTEUR** : MONSIEUR DESCAMPS

#### **EXPOSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose ainsi à l'assemblée de procéder à **la modification d'emplois permanents à temps complet et à temps non complet, à compter du 9 mars 2026**, comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EFFECTIF ACTUEL GRADE	NOMBRE DE CREATION	NOUVEL EFFECTIF GRADE
<u>Filière : Technique</u>			
<u>Cadre d'emplois : Adjoint Technique</u>			
<u>Grade : Adjoint Technique</u>	12	1	13
<u>Grade : Adjoint Technique 30h/semaine (quot. 30/35ème)</u>	0	1	1
<u>Grade : Adjoint Technique 28h/semaine (quot. 28/35ème)</u>	2	2	4
<u>Filière : Administrative</u>			
<u>Cadre d'emplois : Adjoint Administratif</u>			
<u>Grade : Adjoint Administratif</u>	4	1	5
<u>Filière : Animation</u>			
<u>Cadre d'emplois : Adjoint Animation</u>			
<u>Grade : Adjoint Animation</u>	6	3	9

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires du grade d'Adjoint Technique.

À défaut de pourvoi par un fonctionnaire, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ADOPTE** les modifications du tableau des emplois, lequel est ainsi modifié à compter du 9 mars 2026 :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EFFECTIF ACTUEL GRADE	NOMBRE DE CREATION	NOUVEL EFFECTIF GRADE
-------------------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

<u>Filière</u> : Technique <u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint Technique <u>Grade</u> : Adjoint Technique	12	1	13
<u>Grade</u> : Adjoint Technique 30h/semaine (quot. 30/35ème)	0	1	1
<u>Grade</u> : Adjoint Technique 28h/semaine (quot. 28/35ème)	2	2	4
<u>Filière</u> : Administrative <u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint Administratif <u>Grade</u> : Adjoint Administratif	4	1	5
<u>Filière</u> : Animation <u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint Animation <u>Grade</u> : Adjoint Animation	6	3	9

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant,  
**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

**6. Mandat pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire**

RAPPORTEUR : MONSIEUR DESCAMPS

**EXPOSE**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

L'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 habilite les centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités qui en expriment le souhait, un contrat d'assurance statutaire destiné à couvrir les risques financiers résultant de l'absentéisme de leurs agents au titre de leurs obligations légales et réglementaires (maladie ordinaire, congé de longue maladie ou de longue durée, accident de service, etc.).

Le contrat groupe actuellement en vigueur, auquel sont adhérentes 158 collectivités, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à son terme le 31 décembre 2026. À ce titre, le CDG 13 engagera prochainement la procédure de renégociation du marché, conformément aux règles applicables à la commande publique.

La commune de Gignac-la-Nerthe soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance, a la possibilité de se joindre à la procédure de mise en concurrence

conduite par le CDG 13. La mission confiée à ce dernier devra être formalisée par une délibération, permettant ainsi à la collectivité de ne pas procéder à sa propre consultation en matière d'assurance statutaire.

Le contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

**Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.** : décès, accident/maladie professionnelle imputable au service (CITIS), maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

**Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.** : accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Il prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027, pour une durée de 4 ans et géré sous le régime de la capitalisation.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la commune avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

Par ailleurs, les frais liés au titre du présent contrat groupe feront l'objet d'un versement d'un montant annuel correspondant à 0.10 % de la masse salariale de la collectivité à l'intention du CDG13 pendant toute la durée du contrat.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier la procédure engagée par le CDG13.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires que le CDG 13 va engager début 2026 conformément à l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce contrat devra notamment avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.
- **Agents CNRACL** : Décès, maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).
- **Agents IRCANTEC** : maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent un montant annuel correspondant à 0,10 % de la masse salariale de la collectivité à régler au CDG13 pendant toute la durée du contrat.

**PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision d'adhérer ou pas au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG 13 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

<b>7. Création du Relais Petite Enfance (RPE) – Approbation du projet de fonctionnement 2026-2028 et des budgets prévisionnels – Modification du budget prévisionnel 2026</b>
---

**RAPPORTEUR** : MADAME ROSSI

***\*\*\*\*\* Madame Caroline CORMONT se déporte du vote de cette délibération\*\*\*\*\****

**EXPOSE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi est venue reconnaître le rôle central assuré par les collectivités locales en matière de petite enfance. Ainsi, cette loi confie aux communes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le rôle de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, chargée de construire une politique répondant aux besoins des familles de leur territoire.

Cette loi crée le Service public de la petite enfance (SPPE) et vient également rendre obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants la création d'un Relais Petite Enfance (RPE).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) et de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2028 conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi est venue reconnaître le rôle central assuré par les collectivités locales en matière de petite enfance. Ainsi, cette loi confie aux communes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le rôle de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, chargée de construire une politique répondant aux besoins des familles de leur territoire.

Cette loi crée le Service public de la petite enfance (SPPE) et vient également rendre obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants la création d'un Relais Petite Enfance (RPE).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) et de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2028 conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune s'engage donc dans la création d'un Relais Petite Enfance (RPE) Marignane / Gignac-la-Nerthe.

Un projet de fonctionnement 2026-2028 a été élaboré conjointement avec la CAF, en lien avec les services municipaux et les communes partenaires. Ce document définit les objectifs du RPE, ses missions auprès des familles et des professionnels de l'accueil du jeune enfant,

ainsi que les moyens humains, matériels et organisationnels mobilisés sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Il est rappelé qu'une première délibération relative à la création du Relais Petite Enfance (RPE), à l'approbation du projet de fonctionnement 2026-2028 et aux budgets prévisionnels avait été soumise et adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2025.

Toutefois, postérieurement à cette adoption, des ajustements sont intervenus concernant le budget prévisionnel 2026.

La participation financière de la commune demeure strictement inchangée. En revanche, la subvention départementale a été réévaluée à la hausse. Parallèlement, les dépenses prévisionnelles ont fait l'objet d'un recalcul plus précis, conduisant à une révision à la baisse du montant global de celles-ci.

Ces évolutions ont mécaniquement conduit à une diminution du budget prévisionnel 2026, désormais équilibré en charges et produits à hauteur de 33 955,68 €, en lieu et place des 47 530,68 € initialement présentés.

Le budget prévisionnel 2027 demeure quant à lui inchangé.

Dans un souci de transparence financière, de sincérité budgétaire et de conformité avec les éléments transmis aux partenaires institutionnels, notamment la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer à nouveau sur le projet de fonctionnement et le budget prévisionnel 2026 actualisé.

Afin de permettre l'instruction des aides de la branche Famille, et notamment de la prestation de service RPE et des bonus associés, des budgets prévisionnels afférents ont été établis :

- un budget prévisionnel pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 décembre 2026, équilibré en charges et produits à hauteur de 33 955,68 € ;
- un budget prévisionnel pour l'exercice 2027, équilibré en charges et produits à hauteur de 72 371,00 €.

Ces deux budgets retracent notamment les charges de personnel, les frais de fonctionnement, les participations communales et les subventions (dont les prestations de service de la Caf et le bonus « territoire »).

Il appartient au Conseil municipal d'approuver le projet de fonctionnement du RPE, les budgets prévisionnels, et d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif, en particulier ceux demandés par la Caf et les communes partenaires.

**M.TASSY :** Ce n'est pas une question, Monsieur le Maire. C'était simplement aussi pour rendre hommage aux personnes qui ont travaillé sur ce sujet. Puisque Ben on a déjà voté donc l'année dernière le la création du relais et vous l'avez dit, c'est dans les programmes. Et puis dans tous les cas, c'était une obligation supérieure à 10000 habitants, on est obligé de l'avoir. Moi, je voulais rendre hommage à Madame Achhab qui est absente aujourd'hui

malheureusement, mais qui l'avait travaillé en amont, ça il faut le dire aussi. Puis Madame Bulinge qui est avec nous et puis tous les services. Alors je n'ai pas remercié tout le monde comme tout le monde l'a fait, mais dans tous les cas, je pense que le travail de fond fait à la fois par les élus et à la fois par les services, ce sont des travaux utiles pour toute la communauté et sans parti pris politique.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) Marignane / Gignac-la-Nerthe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, tel qu'annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** les budgets prévisionnels du RPE, tels qu'annexés à la présente délibération, à savoir :

- le budget prévisionnel pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 décembre 2026, équilibré en charges et produits à 33 955,68 € ;
- le budget prévisionnel pour l'exercice 2027, équilibré en charges et produits à 72 371,00 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant signer le projet de fonctionnement du RPE, les budgets afférents, ainsi que tous documents, conventions, avenants et pièces nécessaires à la mise en œuvre et au fonctionnement du Relais Petite Enfance, notamment ceux établis avec la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Gignac-la-Nerthe.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits et/ou ajustés au budget communal, aux chapitres et articles adéquats.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

#### **8. Réforme de véhicules**

**\*\*\*\*\* La délibération n°8 est retirée de l'ordre du jour\*\*\*\*\***

**\*\*\* Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 19h34\*\*\***

Monsieur le Maire <b>PERNIN Gabriel,</b>	Madame la secrétaire de séance, <b>ROSSI Chloé,</b>
---	--